



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 13.06.2023

Publications supplémentaires: KABVD 13.06.2023

Date de fin de visibilité prévue: 13.06.2028

Numéro de publication: NA02-0000001088

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de La Côte, Route de Saint-Cergue 38, 1260 Nyon

Sursis concordataire définitif Kriss Group SA

Entité requérante:

Kriss Group SA

CHE-109.600.721

En Courta-Rama 10

1163 Etoy

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Commissaire:

M. Gérard Balimann, c/o Fidinter SA, Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 10.12.2023

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Par décision du 8 juin 2023, communiquée le 8 juin 2023, le président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a accordé à KRISS GROUP SA représentée par Me Stéphane LUGINBUHL, avocat Rue Etraz 10, Case postale 7239, 1002 Lausanne, un sursis concordataire définitif de six mois et désigné Gérard BALIMANN, c/o Fidinter SA, Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne, en qualité de commissaire.